

SOCIÉTÉ DE L'ARQUEBUSE

De Château-Thierry

Séance du 27 Décembre 1897

Les, soussignés, Sociétaires présents ou représentés à la réunion du 27 décembre 1897, et formant la majorité des Membres composant la Société de l'Arquebuse, tous régulièrement convoqués par le Bureau provisoire constitué le 15 octobre 1894 ;

Après délibération, ont décidé que :

1° Vu le procès-verbal du 15 octobre 1894, qui constate que les séances de tir n'étant plus régulièrement suivies, les Sociétaires ont décidé de suspendre provisoirement les réunions hebdomadaires ;

2° Attendu que depuis cette époque aucune tentative ayant pour but le relèvement et la mise en activité de la Société ne s'est produite ;

Il y avait lieu de liquider entre eux la situation et de considérer la Société comme dissoute.

La présente décision sera transmise au Conseil Municipal de Château-Thierry ; les plus expresses réserves étant faites auprès de la Ville au sujet des droits et privilèges acquis et justifiés par titres depuis l'origine de l'Arquebuse.

Le dépôt des titres confirmant ces droits et privilèges sera proposé à la Société Archéologique de Château-Thierry, et en cas de refus ces documents seront remis à la Ville.

La vente du matériel sera faite au profit des Sociétaires, les médailles de réserve seront partagées entre eux.

La direction de la vente et la répartition sont confiées au Bureau provisoire.

Un extrait de la présente décision sera joint à ceux remis à la Ville et à la Société Archéologique qui sont priées de l'insérer aux procès-verbaux.

Fait à Château-Thierry, hôtel de l'Arquebuse, le vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Le Président,

H. LENOIR,

Le Vice-Président,

GABIOT,

Le Secrétaire,

DUPONT, vétérinaire.

Le Trésorier,

GABIOT fils,

Les Membres,

A. BALATRE, A. MOUSSÉ,

A. THOMAS, Emile PIERROT.
